



Département des Hautes-Alpes – Arrondissement de Briançon – Canton de l'Argentière-la-Bessée

COMMUNE DE CHAMPCELLA
23 Rue du pied de Ville – 05310 CHAMPCELLA
Téléphone : 04 92 20 93 75
Courriel : mairie@champcella.fr

ARRETE MUNICIPAL DU 24/10/2025 – N°50.2025**Objet : Réglementation de la circulation – Le Chambon**

Le maire de la commune de Champcella,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.411-7 à R.411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la demande formulée par la société ENGIE INEO, en date du 13/10/2025,

Considérant que la nécessité de faire des travaux d'enfouissement des réseaux secs et que pour des raisons de sécurité il convient de réglementer la voie communale « Route du Chambon » qui relèvent de la police du Maire,

ARRETE**Article 1**

L'interdiction de circulation et de stationnement à tous types de véhicules sur la route du Chambon de la commune de Champcella **entre 8h-12h et 13h et 17h** le 28 et 29 octobre (sauf transport scolaire et les services de secours)

Article 2

La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera à la charge du demandeur,

Article 4 – Ampliation de cet arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de la Gendarmerie de L'Argentière-La-Bessée
- Monsieur le chef de corps des Sapeurs-pompiers de L'Argentière-La-Bessée
- Au demandeur.

Fait à Champcella,
Le 24/10/2025

Le Maire, Jacques PONS

